

Projet de décret sur l'indemnitaire : c'est non !

Sous couvert de renforcer la transparence, le Ministère a créé, dans l'article 3 du décret du 20 août 2014 définissant nos obligations de service, un nouveau régime d'indemnités pour missions particulières complémentaires. Celui-ci est destiné, dès la rentrée 2015, à se substituer au maquis d'HSE et à l'IFIC à la discrétion du chef d'établissement, qui rémunéraient les tâches diverses, en dehors des heures d'enseignement effectuées par les enseignants.

Ces tâches comprennent les fonctions de coordonnateurs de discipline, de niveau, de cycle, de référent culture, de tutorat d'élèves, d'animation TICE... et de tout autre mission localement définie (organisation et accompagnement de voyages scolaires, PAE...).

Caporalisation et dénaturation de nos métiers

Le SNES-FSU a contesté la logique insidieuse qui consiste à remplacer par de l'indemnitaire des décharges de service (heure de laboratoire en technologie, heure de cabinet en histoire géographie) : cela signifie un alourdissement de la charge de travail et contribue à fragiliser des postes dans les établissements. D'autre part, la liste des nouvelles fonctions (coordonnateur de cycle, de niveau...) trahit la volonté récurrente de dénaturer nos métiers et d'imposer des hiérarchies intermédiaires sur le modèle des préfets des études dans les établissements ECLAIR.

Les projets de décrets et d'arrêtés concernant la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire qui doivent être soumis au CTM du 11 février (alors que les opérations de

préparation de rentrée seront déjà engagées) sont inacceptables. Le chef d'établissement est seul à maître à bord pour déterminer les missions faisant l'objet d'une indemnisation et leur niveau de rémunération. L'échelle des taux indemnitaires (du quart de taux au triple taux) est aussi vaste que ridicule. Le taux moyen (1250 euros) est inférieur à celui de la première HSA ou d'une HSE.

Vers un conflit majeur avec le Ministère

Alors que l'objectif politique affiché par le Ministère était de rendre plus transparente l'attribution d'indemnités actuellement à la discrétion des chefs d'établissement, l'ensemble du projet et son architecture reviennent à leur donner des moyens de pression sur les enseignements disciplinaires, de caporalisation des professeurs, et entraînent des risques considérables d'inégalités entre établissements.

Pour le SNES-FSU, le Ministère doit revoir et le contenu et l'architecture de ces textes, sauf à vouloir susciter un conflit majeur. Le taux moyen d'indemnisation doit être aligné sur celui d'une HS d'agrégé pour qu'il n'y ait aucune déperdition de pouvoir d'achat ; les missions de coordination, notamment celles qui existaient auparavant (cabinet d'histoire-géo, laboratoire en technologie) et de référent TICE doivent donner lieu à des décharges de service ; un cadrage national des missions obligatoirement indemnisées, indispensables au fonctionnement des enseignements (coordination de discipline) et de leur taux de rémunération doit être imposé pour éviter l'arbitraire local.

Carte de l'Éducation prioritaire : le conflit reste entier !

Alors que notre société est confrontée à une montée de la pauvreté et une aggravation des inégalités sous l'effet de la crise et des politiques d'austérité, le Ministère, dans le cadre d'un budget insuffisant pour mettre en œuvre une politique authentiquement ambitieuse pour faire réussir tous les jeunes, a décidé d'opérer la refonte de la carte de l'Éducation prioritaire à réseaux constants, tout en étendant le dispositif à de nouveaux territoires qui jusqu'ici en étaient privés (Mayotte et la Guyane). Ce choix a conduit à supprimer des réseaux dans nombre d'académies, dont la nôtre, qui subit une amputation de 9 réseaux par rapport à l'existant pour les redéployer ailleurs.

Pourtant, les indicateurs socio-économiques de notre région montrent la nécessité d'y renforcer l'Éducation prioritaire (accroissement des inégalités avec les 10% des ménages les plus riches qui ont déclaré des revenus 7,5 fois plus élevés que les 10% les plus pauvres en 2011 contre 7,2 en 2004 ; 13,3 % des Franciliens vivant en dessous du seuil de pauvreté ; 10% des ménages les plus modestes gagnant moins de 554 euros par mois, contre 583 euros en province).

C'est pourquoi, la nouvelle carte de l'Éducation prioritaire suscite la colère de nombreux établissements et écoles dans notre académie. A l'appel de la FSU et

d'autres organisations, les actions, selon des modalités diversifiées (rassemblement, manifestation, grève...), rassemblant souvent collègues et parents d'élèves, se sont multipliées. Face à cette mobilisation, la Ministre et le Recteur ont fait preuve de surdité et d'aveuglement, alimentant un fort sentiment d'injustice. A rebours des déclarations publiques, ils n'ont fourni que des documents tronqués qui n'avaient pour objectif que de justifier le périmètre initialement arrêté et non de recenser les besoins.

L'allocation progressive des moyens et les conventions académiques de priorité éducative pour les établissements sortis de l'Éducation prioritaire apparaissent comme des écrans de fumée : comment, dans le cadre de moyens contraints, maintenir ou abonder ceux des établissements les plus fragiles sans ponctionner les autres établissements dans lesquels les conditions d'apprentissage et d'enseignement sont déjà dégradées ?

Le SNES et la FSU entendent poursuivre, avec les collègues, cette lutte qui exige un investissement éducatif autrement plus important et s'opposent à l'abandon des territoires les fragiles.

PAR LA GRÈVE LE MARDI 3 FÉVRIER, IL S'AGIT DE FAIRE ENTENDRE CETTE REVENDICATION !

LE VERNIS DE LA « REFONDATION » CRAQUE

Lors du CTM de préparation de rentrée, le 17 décembre, devant les interventions du SNES et de la FSU, le Ministère qui vantait la priorité à l'Éducation a été contraint de reconnaître que les 2550 emplois créés à la rentrée 2015 ne couvrent que la moitié des besoins engendrés par la hausse des effectifs dans le Second degré.

Face au Recteur, lors du CTA de préparation de rentrée le 14 janvier, les élus SNES-FSU ont montré, chiffres à l'appui, l'insuffisance de cette dotation, notoirement sous-dimensionnée par rapport aux besoins de notre académie, et ses conséquences désastreuses pour les élèves et les personnels.

Évolution 2014-2015

	Effectifs	Emplois
Collège et SEGPA	+249	+18
Lycée	+4451	+219
Pondération REP+		+72
Formateurs ESPE		0
Total	+4700	309
Remplacement		-17

4700 ÉLÈVES DE PLUS, 309 EMPLOIS : LE COMPTE N'Y EST PAS !

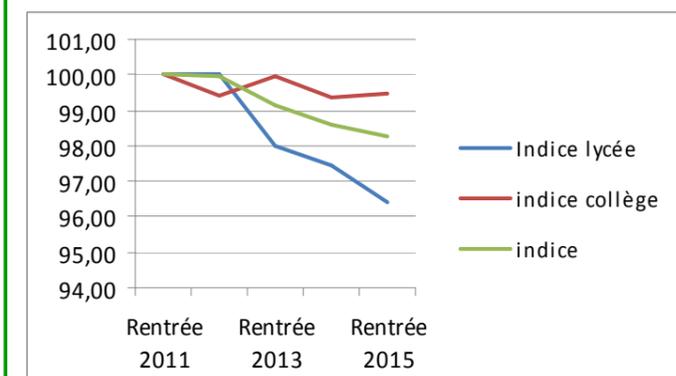
Si le Recteur a bien tenté, par un subtil (ou non) jeu d'écriture de minorer l'effet de la pression démographique, les faits sont là, et ils sont têtus !

De prévision à prévision, notre académie accueillera 4700 élèves de plus en septembre 2015. Les créations d'emplois ne suffisent pas pour absorber cette pression démographique pourtant prévisible puisqu'il faut aussi financer la pondération des 72 établissements REP+. Et preuve s'il en était besoin que la gestion de la pénurie est plus que jamais l'aiguillon de l'action de l'Administration, le Recteur, à rebours des orientations ministérielles, renonce à financer de nouveaux postes de professeurs formateurs académiques, alors que l'ESPE de Versailles, sous dotée (à peine l'équivalent de 20 emplois pour accompagner et former 2200 stagiaires), scolarise pourtant le plus grand nombre d'étudiants et de stagiaires en France.

Pour parachever le tout, 17 emplois sont retirés du budget remplacement. Alors que la crise de recrutement se traduit d'abord par une pénurie de TZR, le remplacement continue de servir de variable d'ajustement et est sous-traité de façon indécente aux petites annonces du Bon Coin.

DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES, L'ASPHYXIE SE POURSUIT.

Le taux d'encadrement enseignant dans l'académie depuis la rentrée 2011



Si la pression démographique se concentre essentiellement sur les lycées, les 18 emplois accordés au collège font pâle figure au regard des enjeux actuels. Preuve de la volatilité de certaines promesses, celle de Vincent Peillon promettant 4000 postes pour le collège, à compter de la rentrée 2015 semble avoir disparue en même temps que son auteur quittait le ministère.

Dans les lycées, il manque 55 emplois dans les lycées pour maintenir les conditions existantes, déjà, fortement dégradées. Il va donc, une nouvelle fois, falloir pousser les murs, serrer les tables dans les salles de classe. Le Rectorat en est même réduit à déplacer des formations (et donc des élèves !), notamment professionnelles, pour faire de la place afin d'accueillir les cohortes de 2^{de}, particulièrement nombreuses cette année. Certaines options pourraient payer le prix fort de cette pénurie de moyens.

Comme le montre le graphique, les belles paroles ne résistent pas à la confrontation avec le réel : depuis 2012, les conditions d'enseignement et de travail ne se sont pas améliorées dans notre académie, les taux d'encadrement ont continué à baisser au détriment des élèves et des personnels.

L'HEURE EST À LA MOBILISATION : DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET PAR LA GRÈVE LE MARDI 3 FÉVRIER !

Les DGH seront étudiées dans les CTSD puis les CA de chaque établissement dans les prochaines semaines. Le SNES-FSU appelle d'ores et déjà à organiser la mobilisation dans les collèges et les lycées pour faire la lumière sur les conditions de la prochaine rentrée : vote contre les DHG si les besoins en sont pas couverts, refus collectif des HSA, délégations à la DSDEN...

Toutes ces actions doivent converger vers la grève du mardi 3 février, à l'appel du SNES et de la FSU, durant laquelle les personnels réaffirmeront la nécessité d'un engagement fort du gouvernement pour l'École mais aussi pour la revalorisation des personnels.